

Si le contenu de cette newsletter ne s'affiche pas correctement, [veuillez cliquer ici pour la consulter online.](#)



BULLETIN D'INFORMATION

ORDRE DES MÉDECINS - CONSEIL NATIONAL

BULLETIN D'INFORMATION NUMÉRO 127

JEUDI 26 MARS 2020

DANS CE NUMÉRO

Impact pour les Médecins en formation

Soutien aux professionnels des soins de santé et aux bénévoles - Attestation de déplacement pour les contrôles de police

ENVOYEZ CE COURRIEL À VOS COLLÈGUES

Vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé par ce bulletin d'information?



 www.ordomedic.be

 accès à l'intranet Ordomedic

Ordre des médecins
Conseil national
 Place de Jamblinne de Meux 34-35
 1030 Bruxelles
 T: 02 743 04 00
 F: 02 735 35 63
info@ordomedic.be

COMMUNIQUE DE PRESSE - COVID-19

Impact pour les Médecins en formation

Le Bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins a été informé par des maîtres de stage coordinateurs et par VASO (Vlaamse Vereniging van Arts-Specialisten-in-Opleiding - Association flamande des médecins spécialistes en formation) que des jeunes confrères en formation subissent des pressions de la part de leurs maîtres de stage qui les incitent à prendre leurs congés pendant cette période de crise du fait de la réduction d'activité élective au sein de leur service.

Cette attitude n'est conforme ni à la tradition hippocratique ni au respect mutuel entre le maître de stage et le médecin en formation.

En cette période où l'on risque de manquer de personnel médical, agir de la sorte plutôt que d'orienter les médecins spécialistes en formation vers une activité utile à la collectivité entraîne une perte de ressources professionnelles médicales.

Le Bureau du Conseil national suggère aux médecins en formation qui subissent pareilles pressions de se manifester auprès de leur conseil provincial d'inscription.

Soutien aux professionnels des soins de santé et aux bénévoles - Attestation de déplacement pour les contrôles de police

Chers confrères,

Ces derniers jours, l'Ordre des médecins a reçu de nombreuses questions en rapport avec la gestion des soins médicaux pendant la pandémie de COVID-19. Il a répondu à chaque interlocuteur et prépare une compilation de ses réponses qui sera publiée sur son site.

Les courriers reçus témoignent d'une grande implication de tous les médecins dans la situation difficile que nous vivons.

Pendant cette crise, la collaboration entre les différents prestataires de soins est extrêmement importante et c'est fort heureusement la préoccupation de tous.

Nous y lisons l'expression des valeurs morales et des talents du corps médical qui fait preuve de professionnalisme, du sens des responsabilités, de philanthropie, de persévérance, de flexibilité, d'utilisation maximale des ressources disponibles, et aussi d'improvisation de solutions avec de faibles moyens.

La volonté de contribuer réellement à la lutte contre une telle crise génère de la disponibilité et de l'ingéniosité. De nombreux étudiants en médecine se sont portés volontaires pour travailler dans différentes fonctions d'aide, offrant un soutien nécessaire. Des personnes se proposent pour diverses tâches utiles à la société, par exemple le baby-sitting des enfants des prestataires de soins, la production de vêtements de protection dans des ateliers de couture improvisés, l'aide logistique dans les hôpitaux et l'accompagnement des patients.

En cette période difficile, les encouragements et la considération de la population sont vraiment appréciés par le corps médical.

Les membres du Bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins remercient chaleureusement les prestataires de soins et les personnes qui les soutiennent pour leur engagement.

Durant le confinement, une preuve légitimant leurs déplacements peut être réclamée aux médecins lors de contrôles de police. L'Ordre met à la disposition du corps médical l'attestation nécessaire.

Prof. Dr. Jean-Jacques Rombouts
Vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins

ATTESTATION

Je soussigné, Benoit DEJEMEPPE, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins établi Place de Jamblinne de Meux 34-35 à 1030 Bruxelles, atteste par la présente que

le Docteur [REDACTED]
ayant le numéro INAMI [REDACTED],

est inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins et qu'il peut être amené à devoir se déplacer pour des interventions médicales.

B. Dejemeppe
Président

Si vous ne voulez plus recevoir nos e-mails, [désinscrivez-vous ici](#).